



VERSEMENT 1282 W

Description globale : Politique économique du Département en faveur des entreprises

Dates extrêmes : 1990-1999

Importance matérielle : 0,21 m.l.

Service producteur : Conseil général, Direction des Affaires Economiques et Européennes

Service versant :

Date d'entrée : 13 août 2002

Communicabilité maximum : 60 ans à compter de la date de clôture du dossier

Début communicabilité : 01.01.2021

Fin communicabilité : 01.01.2059

Date de rédaction du bordereau : Septembre 2002

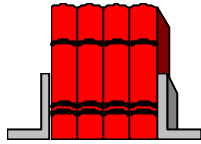
N° d'entrée : 54156

Cote de l'inventaire : 1AD10 942

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.



PRESENTATION

La Direction des Affaires Economiques et Européennes (D.A.E.E.), initialement Direction des Affaires Economiques et Touristiques (D.A.E.T.), est créée au Conseil général de l'Aube en 1991. Issue de la décentralisation, sa mise en place répond à la volonté du Conseil général de s'impliquer dans le développement économique du territoire.

Parmi ses nombreuses fonctions, la D.A.E.E. accorde diverses aides financières aux entreprises implantées dans le département. Une partie de ces subventions concerne l'exportation des produits aubois. Les aides sont apportées aux entreprises qui emploient des étudiants en écoles de commerce, dans le cadre de stage ou de mission, pour faire connaître leurs produits à l'étranger.

Les dossiers versés couvrent la période 1990-1992 et 1994-1999. Les dossiers de demandes d'aides rejetées ont été éliminés.

L'accès à ces documents est régi par la loi n° 79-18 relative aux archives : la plupart des documents est communicable 30 ans à compter de la pièce la plus récente du dossier. Les dossiers comportant des éléments se rapportant à la vie privée des étudiants sont communicables 60 ans après la date de la pièce la plus récente du dossier.



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-2	Commission Export	1990-1992
3-10	Aide à l'exportation des produits aubois	1994-1999

1282 W	Descriptif	Dates extrêmes	Commu- nicabilité
COMMISSION EXPORT			
1-2	Mission export, stages d'étudiants de l'ICOMEX : conventions, compte-rendu de réunion, comptes-rendus de mission, diagnostic export, correspondance administrative	1990-1992	
1	1990		01.01.2021
2	1991-1992		01.01.2023
AIDE A L'EXPORTATION DES PRODUITS AUBOIS			
3-10	Aide à l'exportation des produits aubois, dossiers acceptés : demandes de subvention, avis de la commission de pré sélection export, rapport du président du Conseil général, délibérations de la Commission permanente, comptes-rendus de la mission export, décisions de versement de la subvention, projets, rapport d'activité, études de marché, curriculum vitæ, certificats de scolarité, factures, correspondance administrative	1994-1999	
3	Aries Packaging	1998	01.01.2059
4	Champagne Drappier	1994-1995	01.01.2026
5	Champagne Gruet	1997-1998	01.01.2029
6	Chazelle Textile	1998-1999	01.01.2060
7	DESS Parapluies et parasols de Champagne	1994-1995	01.01.2056
8	Flagerba SA	1998-1999	01.01.2030
9	Textile Lafitte	1994-1995	01.01.2026
10	Unisports	1994-1995	01.01.2056